

Camp de jour LJ

Politiques et règlements



Horaire

Du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h. **Aucun service de garde sur place.**



Politique d'admissibilité

La personne participante doit :

- Être âgée de 14 ans ou plus au moment de l'inscription
- Pouvoir s'intégrer dans un ratio de 1 pour 6
- Être autonome pour :
 - l'utilisation des toilettes
 - l'alimentation
- Être capable de marcher à un rythme soutenu sur des distances moyennes (30 minutes ou plus) avec une supervision minimale
- Être en mesure de participer aux activités de groupe
- Comprendre et respecter les consignes
- Faire preuve de respect envers le matériel et l'environnement
- Ne pas présenter de troubles graves du comportement (agressivité, crises répétées ou intensives)



Politique d'inscription

Évaluation

- Une évaluation est réalisée lors d'une nouvelle inscription avec le responsable et la personne participante.
- Une réévaluation est effectuée après 9 jours de participation, dans un délai maximal de 3 semaines consécutives.

Coûts

- **140 \$ / semaine pour le camp,**
- **40 \$ / pour tout chèque sans provisions.**

→ L'achat du chandail de camp n'est pas obligatoire. L'organisme fournira des dossards pour les sorties.

→ Les places étant limitées, la priorité sera accordée à la première personne inscrite.

→ ****AUCUN REMBOURSEMENT NI REMPLACEMENT POUR LES JOURNÉES D'ABSENCE ****

Modes de paiement

Le paiement doit être effectué AVANT LE DÉBUT DU CAMP (soit avant le 1er juin 2026) EN UN SEUL VERSEMENT.

Les modes de paiement acceptés sont : carte de crédit (lien envoyé par courriel), argent comptant ou chèque.

→ En cas d'incapacité à payer en ligne avec sa carte de crédit, le paiement devra être par chèque ou en argent comptant.

→ En aucun cas nous ne pouvons entrer la carte de crédit à la main.

S'il reste des places au début d'une semaine de camp, des inscriptions à la journée seront offertes pour cette semaine.

L'information sera diffusée sur nos réseaux sociaux.

Coût : 30 \$ par jour.



Politique de remboursement

Cette politique est conforme à la Loi sur la protection du consommateur (articles 193 à 195)

- Si une semaine d'activité est annulée par l'organisme, la totalité des frais payés, incluant les frais administratifs, sera remboursée.
- Toute demande d'annulation doit être faite par écrit à l'adresse suivante : membership@jumeleurs.ca.

→ Aucune demande ne sera acceptée par téléphone ou en personne.

Conditions de remboursement :

- Annulation effectuée au moins 5 jours ouvrables avant le début de la semaine : remboursement accordé, moins des frais administratifs de 20 \$.
- Annulation effectuée à moins de 5 jours ouvrables : aucun remboursement.
- Annulation en cours de semaine ou après la fin de la semaine : aucun remboursement.

Exception :

- En cas de maladie ou d'accident, un remboursement est accordé sur présentation d'un billet médical, au montant de 27 \$ par jour complet d'absence.



Liste de matériel obligatoire

- Lunch et collations (avec bloc réfrigérant ou dans un thermos)
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire (aérosol privilégié)
- Maillot de bain et serviette
- Vêtements confortables, décents et adaptés à la température et aux activités
- Imperméable en cas de pluie
- Espadrilles ou sandales de sport (les sandales de fantaisie ou gougounes sont interdites)
- Gourde d'eau
- Sac de plastique pour les vêtements mouillés
- Articles d'hygiène, au besoin
- Médicaments, incluant l'auto-injecteur d'adrénaline (Epipen), si requis

La crème solaire

L'application de la crème solaire est la responsabilité de la personne participante. Si nécessaire, elle peut demander l'aide d'un·e ami·e.

Les animateur·trice·s ne sont pas autorisé·e·s à appliquer la crème solaire, conformément à la réglementation municipale.

Si un parent souhaite que l'animateur·trice aide la personne participante, une autorisation écrite et signée doit être remise à la coordination du camp.



Politique sur la discipline

Le bon fonctionnement du camp repose sur la politesse et le respect envers les animateur·trice·s, les autres personnes participantes, la direction, les personnes ressources, les chauffeur·e·s, le personnel des lieux visités, ainsi qu'envers soi-même, le matériel et les installations. Le respect est également attendu envers toute personne rencontrée lors des sorties.

L'intimidation et le harcèlement ne sont tolérés en aucun temps et peuvent entraîner une expulsion.

En cas de conflit ou de difficulté avec une autre personne participante, la personne concernée doit en aviser un·e responsable.

→ En cas de problème de conduite, l'équipe du camp communiquera avec la personne ressource afin de convenir de moyens pour corriger la situation.

Le camp se réserve le droit d'expulser une personne participante si la situation persiste (voir la section sur les cas d'indiscipline).

Règles de fonctionnement

- Le port du dossard du camp est obligatoire lors des sorties.
- Tout objet jugé dangereux ou non nécessaire par un·e animateur·trice sera confisqué et remis à la fin de la journée. Le camp n'est pas responsable des objets perdus, brisés ou volés.
- Les repas et collations doivent être consommés uniquement aux moments prévus.
- Les personnes participantes ne peuvent quitter le camp pour se rendre au restaurant, au dépanneur ou ailleurs.

Communication et absences

- Toute consigne particulière concernant une personne participante doit être transmise par écrit à la coordination.
- En cas d'absence ou de retard, un avis doit être donné le plus tôt possible par téléphone ou par courriel.
- Pour quitter avant la fin des activités, une autorisation écrite et signée par la personne ressource doit être remise. Sans cette autorisation, le départ se fera à l'heure prévue.

Respect du matériel et des lieux

- Le matériel et les équipements doivent être utilisés avec soin.
- Dans les salles de bain, l'eau et le papier hygiénique doivent être utilisés de façon appropriée.

Déplacements et sorties

- En transport en commun, les personnes participantes doivent marcher calmement, parler à voix modérée et respecter les règles de civisme ainsi que les consignes des animateur·trice·s et du personnel.
- Dans le métro, les déplacements se font le long des murs et en groupe. Lors de l'attente, les personnes participantes demeurent aux endroits indiqués.
- Lors des sorties, toutes les consignes des responsables et les règles de civisme des lieux publics doivent être respectées.

Cas d'indiscipline

Bien que le camp soit un lieu de loisirs, les personnes participantes doivent respecter les règles du camp et les consignes des animateur·trice·s. Les situations d'indiscipline majeure sont rares, mais, au besoin, les mesures suivantes peuvent être appliquées :

- Avertissement verbal par l'animateur·trice et communication avec la personne ressource
- Rencontre entre la personne participante et la coordination, avec communication à la personne ressource
- Rencontre entre la coordination, l'animateur·trice, la personne participante et la personne ressource
- Expulsion du camp pour une période déterminée

*En cas d'expulsion, aucun remboursement ne sera effectué.

**Nous nous réservons le droit de modifier cette procédure, selon la nature des cas d'indiscipline.



Renseignements médicaux

Si une personne participante doit prendre des médicaments, la posologie doit être transmise par écrit. Les médicaments doivent être clairement identifiés au nom de la personne participante.

Lors de l'inscription, la personne ressource doit fournir tous les renseignements médicaux pertinents, incluant les allergies, la médication et tout problème de santé.

Les animateur·trice·s peuvent administrer un médicament uniquement si une autorisation écrite, datée et signée par la personne ressource, a été remise au préalable à la coordination du camp.

Les médicaments doivent être accompagnés d'une prescription médicale originale et récente indiquant :

- le nom de la personne participante
- le nom du médicament
- le dosage, l'heure et la durée d'administration (nombre de prises par jour)

En cas de maladie

La personne participante doit rester à la maison si elle présente l'un des symptômes ou situations suivants :

- Symptômes liés à la COVID-19, au rhume ou à la grippe
- Fièvre de 38 °C (100 °F) ou plus
- Diarrhée
- Vomissements au cours des dernières 24 heures
- Maladie infectieuse
- Éruption cutanée non diagnostiquée
- Présence de parasites (poux)

Si une personne participante présente des signes de maladie durant la journée, la personne ressource sera contactée afin qu'elle vienne la chercher. La coordination se réserve le droit d'autoriser ou non le retour d'une personne participante après une maladie contagieuse, selon la durée et le niveau de contagion.

Sécurité

Toutes les mesures nécessaires sont mises en place pour assurer la sécurité des personnes participantes.

Les antécédents judiciaires de tout le personnel d'animation âgé de 18 ans et plus sont vérifiés avant l'embauche.

Protocole d'urgence

Tous les animateur·trice·s ont pris connaissance des protocoles d'urgence disponibles sur le site web campsquebec.com et sont en mesure de les appliquer adéquatement.

L'utilisation de l'écriture inclusive a été utilisée dans le but de favoriser l'inclusivité.

Politiques et règlements

Camp de jour



Les Jumeleurs

514.374.9050

membership@jumeleurs.ca